



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **quatorze juin à vingt-heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 8 juin 2018	<u>23 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Françoise CUIPIF, Merlene DESILES, Awena KÉRLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 19 juin 2018	<u>6 excusés :</u> Mesdames Claire BRIDEL, Chantal FRANCANNET et Sandra VEILLON et Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>6 pouvoirs :</u> Mesdames Claire BRIDEL (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUIPIF) et Messieurs Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.150

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES du 24 MAI 2018

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 24 mai 2018 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 24 mai dernier :

- **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **quatorze juin à vingt-heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 8 juin 2018	<u>23 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Françoise CUIPIF, Merlene DESILES, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 19 juin 2018	<u>6 excusés :</u> Mesdames Claire BRIDEL, Chantal FRANCANNET et Sandra VEILLON et Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>6 pouvoirs :</u> Mesdames Claire BRIDEL (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUIPIF) et Messieurs Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.151

DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale des dernières décisions prises par délégation du Conseil Municipal conformément à l'art. L-2122-22 du C.G.C.T.

II - Décisions

- N° 18.108 – Fixation du tarif individuel des activités organisées par l'espace jeunes pendant les vacances de Pâques 2018 suivant le quotient familial pour les activités suivantes :
 - Lundi 30 avril 2018, journée à Fougères et activité Aquatis
 - Mercredi 9 mai 2018, formation aux premiers secours

- N° 18.147 – Location de la salle Méliès, sis 7 rue des écoles à l'espace intergénération à l'association BNI de Melesse (35) les 5, 12, 19 et 26 avril 2018 pour la somme de 940 €.

- N° 18.148 – Location de la salle « Hélène Boucher », sis 7 rue des écoles à l'espace intergénération à Madame ANNÉE de Liffré (35) les 21 avril et 26 mai 2018 pour un montant total de 60 €.

- N° 18.149 – Location de la salle « polyvalente », sis rue Pierre de Coubertin à l'association HOA NO TAHITI pour leur journée polynésienne le 20 mai 2018 pour un montant de 325 €.

Le Conseil **PREND ACTE** de ces informations.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **quatorze juin à vingt-heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 8 juin 2018	<u>23 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Françoise CUIPIF, Merlene DESILES, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 19 juin 2018	<u>6 excusés :</u> Mesdames Claire BRIDEL, Chantal FRANCANNET et Sandra VEILLON et Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>6 pouvoirs :</u> Mesdames Claire BRIDEL (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUIPIF) et Messieurs Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.152

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi d'orientation du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-8 ;

VU l'avis de la Commission 3 « Démocratie participative, administration numérique et communication » réunie le 31 mai 2018 ;

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil municipal résultant des élections municipales intégrales partielles du 17 septembre 2017 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que le Code général des collectivités territoriales prévoit pour les communes de 3 500 habitants et plus l'établissement d'un règlement intérieur pour le Conseil municipal dans les six mois qui suivent l'installation de ce dernier.

A cet effet, un projet de règlement intérieur a été rédigé, transmis en annexe à la note de synthèse transmise aux élus afin d'être soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil municipal tel que transmis en annexe à la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **quatorze juin à vingt-heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 8 juin 2018	<u>23 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Françoise CUIPIF, Merlene DESILES, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 19 juin 2018	<u>6 excusés :</u> Mesdames Claire BRIDEL, Chantal FRANCANNET et Sandra VEILLON et Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>6 pouvoirs :</u> Mesdames Claire BRIDEL (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUIPIF) et Messieurs Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.153

MODIFICATION DE POSTE – Services Techniques

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiées portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

VU l'avis de la Commission 4 « Finances, ressources humaines, mutualisation » réunie le 24 mai 2018 ;

Madame OULED-SGHAÏER, conseillère municipale déléguée au personnel communal, rappelle à l'assemblée communale que dans le cadre de la structuration de la Direction Générale de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des Services Techniques, il a été proposé le recrutement d'un « responsable-technicien voirie ». Une annonce a été publiée en ce sens et une vacance d'emploi effectuée pour les grades de technicien et technicien principal.

Au terme des entretiens de recrutement qui se sont déroulés le 16 février 2018, la candidature d'un agent titulaire, appartenant au grade des techniciens principaux de 2^{ème} classe, a été retenue.

Le tableau des effectifs ne présente pas à ce jour de poste de technicien principal de 2^{ème} classe vacant pour accueillir l'agent à compter du 1^{er} juillet 2018.

Afin de pouvoir procéder au recrutement de l'agent, il convient de supprimer un poste de technicien pour créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe selon les modalités suivantes :

Poste à supprimer			Poste à créer		
Poste	Temps de travail	Date d'effet	Poste	Temps de travail	Date d'effet
Poste de technicien créé par la délibération n° 10.252 du 19 octobre 2010	Temps complet	1 ^{er} juillet 2018	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1 ^{er} juillet 2018

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la suppression d'un poste de technicien créé par la délibération susvisée et la création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018 conformément aux dispositions précisées ci avant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **quatorze juin à vingt-heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 8 juin 2018	<u>23 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Awena KERLOCH, Lydia MERÉT, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 19 juin 2018	<u>6 excusés :</u> Mesdames Claire BRIDEL, Chantal FRANCANNET et Sandra VEILLON et Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>6 pouvoirs :</u> Mesdames Claire BRIDEL (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF) et Messieurs Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.154

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET RÉSERVES FONCIÈRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-11 et L.2311-1 et suivants relatifs au budget ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M14 ;

VU la délibération 18.096 en date du 13 avril 2018 portant approbation du budget primitif 2018 du budget Réserves foncières ;

VU l'avis de la Commission 4 « Finances, ressources humaines, mutualisation » réunie le 24 mai 2018 ;

CONSIDERANT la nécessité de prévoir des crédits pour le règlement de frais liés aux acquisitions de terrains en 2017 ;

Monsieur SALAÛN, conseiller municipal délégué, rappelle à l'assemblée communale qu'en 2017, la Commune a procédé à des acquisitions de terrains pour lesquelles les frais de notaire n'ont pas été réglés.

Ces frais n'ayant pas été prévus au budget 2018, il y a donc lieu de prévoir une décision modificative pour ajouter des crédits au chapitre 21.

Ainsi, la décision modificative suivante vous est proposée :

Section d'investissement							
Dépenses				Recettes			
Article comptable	Chapitre	Objet	Montant	Article comptable	Chapitre	Objet	Montant
2115	21	Terrains bâtis	+ 10 000 €	024	024	Produits de cessions	+ 10 000 €
TOTAL DEPENSES			+ 10 000 €	TOTAL RECETTES			+ 10 000 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°1 au budget primitif 2018 du budget « Réserves Foncières » telle qu'elle est présentée.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **quatorze juin à vingt-heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 8 juin 2018	<u>23 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Françoise CUIPIF, Merlene DESILES, Awena KÉRLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 19 juin 2018	<u>6 excusés :</u> Mesdames Claire BRIDEL, Chantal FRANCANNET et Sandra VEILLON et Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>6 pouvoirs :</u> Mesdames Claire BRIDEL (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUIPIF) et Messieurs Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.155

EFFACEMENT DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉCOMMUNICATION Avenue François Mitterrand – tranche 1

VU la délibération n°17.140 du Conseil municipal relative à l'approbation de l'étude sommaire d'effacement de réseaux Avenue François Mitterrand réalisée par le Syndicat départemental d'énergie 35 en date du 6 Juillet 2017 ;

VU l'avis de la Commission 2 « Urbanisme, transition énergétique, habitat, commerce, voirie, chemins forestiers, réseaux, assainissement, bâtiments, sécurité publique, accessibilité » en date du 29 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT l'étude détaillée du Syndicat départemental d'énergie 35 concernant l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications Avenue François Mitterrand- entre la rue de Coubertin et la rue Laennec ;

Monsieur CLÉRY, adjoint aux réseaux, informe l'assemblée communale que compte tenu des règlements applicables au SDE 35, la part restant à la charge de la commune pour la partie électricité se calculerait comme suit :

- Coût de l'effacement de réseaux électriques :	81 800.00 € HT
- Subvention (40% du montant HT des travaux):	32 720.00 €
- Part restant à la charge de la commune :	49 080.00 €

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunications dont la part restant à la charge de la commune s'élève à 21 240.00 € (100 % du montant TTC des travaux).

La participation à la charge de la commune serait donc au total de : **70 320.00 €**

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'étude réalisée par la SDE 35 concernant l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications Avenue François Mitterrand- entre la rue de Coubertin et la rue Laennec,
- **DECIDE** que la participation de la Commune sera versée en fonction de l'avancement des travaux,
- **AUTORISE** la réalisation de ces travaux dès que le dossier aura été retenu par la commission départementale environnement du SDE 35,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **quatorze juin à vingt-heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 8 juin 2018	<u>23 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 19 juin 2018	<u>6 excusés :</u> Mesdames Claire BRIDEL, Chantal FRANCANNET et Sandra VEILLON et Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>6 pouvoirs :</u> Mesdames Claire BRIDEL (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF) et Messieurs Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.156

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ATSEM PAR CLASSE A L'ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE SUR LES TEMPS SCOLAIRES

VU l'article R412.127 du Code des Communes, indiquant que « toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes infantiles » ;

VU l'article 4 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 indiquant que la collectivité doit définir par voie de délibération les cycles de travail des ATSEM ;

VU l'avis de la Commission 1 « Sport, vie associative, solidarités, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal, lien social avec les voyageurs, culture » réunie le 20 mars 2018 ;

VU l'avis du Comité Technique réuni le 13 juin 2018 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de définir un nombre d'ATSEM intervenant à l'école maternelle publique, en fonction du nombre de classes ;

Monsieur BERTIN, adjoint en charge de la vie scolaire, informe l'assemblée communale que des inconvénients ont pu être constatés par la pratique actuelle : manque d'ATSEM les mercredis, en classe bilingue, absence due à des temps de formation.

Les principes suivants vous sont proposés pour une mise en application à compter de la rentrée scolaire 2018 :

- Présence d'une ATSEM par classe de petites et moyennes sections sur les horaires d'école, mercredis compris
- Présence d'une ATSEM pour 2 classes de grande section, mercredis compris
- Pour les classes à double niveau, les temps d'ATSEM seront ajustés au prorata des règles indiquées ci-dessus
- En cas d'effectifs réduits dans une classe (moins de 20 enfants) : présence d'une ATSEM le matin

NB : Les temps d'ATSEM comportent des temps scolaires (8h30-12h et 14h30-16h15 ou 8h30-11h30 les mercredis) et des temps périscolaires (repas du midi avec les enfants, TAP, accueil périscolaire et/ou entretien des classes).

A noter que la collectivité recrute les ATSEM. Ces agents sont mis à disposition de l'école. Ils peuvent intervenir dans n'importe quelle classe selon une modulation horaire liée aux niveaux, aux besoins et à l'organisation interne de l'école. La répartition du temps de travail de l'ATSEM entre les classes et l'organisation de leur poste de travail sont de la compétence de la directrice de l'école. Cette dernière a été consultée et a émis un avis favorable à la nouvelle organisation proposée et mise en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Ces propositions impliquent une augmentation des temps de travail hebdomadaire sur les temps scolaires des agents en poste actuellement car la présence est renforcée les mercredis. Ce temps est compensé par un aménagement des temps de préparation enseignants et des temps d'entretien pendant les vacances scolaires.

Cette proposition de mettre à disposition de l'école maternelle toutes les ATSEM le mercredi matin et d'aménager les temps de préparation enseignant et d'entretien pendant les petites vacances scolaires s'inscrit dans les réflexions portées les derniers mois dans le cadre de la concertation sur les rythmes scolaires, de la décision de poursuivre avec la semaine à 4 jours et demi, et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants le mercredi matin.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nombre d'ATSEM par classe comme indiqué ci-dessus,
- **ACCEPTTE** la modification du planning hebdomadaire des ATSEM en augmentant le temps travaillé sur la période scolaire et en aménageant les temps de préparation et d'entretien sur la période non scolaire.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **quatorze juin à vingt-heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 8 juin 2018	<u>23 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Françoise CUIPIF, Merlene DESILES, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 19 juin 2018	<u>6 excusés :</u> Mesdames Claire BRIDEL, Chantal FRANCANNET et Sandra VEILLON et Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>6 pouvoirs :</u> Mesdames Claire BRIDEL (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUIPIF) et Messieurs Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.157

SUBVENTION A LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE 2018

VU la délibération n°18.004 du 28 mars 2018 de la Caisse des Ecoles ;

VU la délibération n°18.054 du 16 février 2018 relative aux effectifs scolaires ;

VU l'avis de la Commission 1 « Sport, vie associative, solidarités, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal, lien social avec les voyageurs, culture » réunie le 20 mars 2018 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer les crédits 2018 à la Caisse des Ecoles ;

Madame CUIPIF, adjointe aux solidarités, rappelle à l'assemblée communale que par délibération n°18.004 du 28 mars 2018, le comité de la Caisse des Ecoles a adopté le budget primitif 2018 voté par chapitre en fonctionnement et en investissement détaillé ci-dessous :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	21 549.60 €
- Report de l'excédent 2017 :	5 310.00 €
- Recettes :	16 239.60 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 0.00 €
- Recettes : 0.00 €

A titre informatif, le montant des dépenses de fonctionnement est calculé selon les références suivantes : 21,70 € par élève de maternelle et 26,40 € par élève de l'élémentaire. L'effectif pris en compte correspond au nombre d'élèves liffréens ou ayants droits scolarisés au 1^{er} janvier 2018.

Sur cette base, les crédits maximum à allouer s'établissent comme suit :

- Pour l'école maternelle publique : 252 x 21,70 € = 5 468,40 €
- Pour l'école élémentaire publique : 408 x 26,40 € = 10 771,20 €

Soit un total de **16 239,60 €** (15 885,50 € en 2017)

Ces crédits sont destinés à aider les familles, dans la limite de la subvention, pour les actions suivantes :

- le financement des sorties scolaires
- l'acquisition d'un livre tamponné « offert par la Ville » aux élèves de l'école maternelle (coût de 8 € maximum par livre),
- invitation à un spectacle par an et par élève au centre culturel de Liffré (coût 5 € par élève).

Les sorties scolaires devront faire l'objet d'une participation des familles avec application du quotient familial, la participation de la Commune venant en complément des paiements des familles.

Les crédits seront gérés directement par le Comité de la Caisse des Ecoles.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement d'une subvention de 16 239.60 € auprès de la Caisse des écoles publiques pour l'année 2018, inscrite à l'article 657361 du budget principal de la Commune.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **quatorze juin à vingt-heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 8 juin 2018	<u>23 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Awena KERLOC'H, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 19 juin 2018	<u>6 excusés :</u> Mesdames Claire BRIDEL, Chantal FRANCANNET et Sandra VEILLON et Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>6 pouvoirs :</u> Mesdames Claire BRIDEL (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF) et Messieurs Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.158

SUBVENTION VERSÉE A L'ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (APEL) POUR L'ANNÉE 2018

VU la délibération n°18.054 du 16 février 2018 relative aux effectifs scolaires ;

VU l'avis de la Commission 1 « Sport, vie associative, solidarités, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal, lien social avec les voyageurs, culture » réunie le 20 mars 2018 ;

CONSIDERANT le principe d'égalité dans le subventionnement des sorties et actions pédagogiques au bénéfice des élèves des écoles publiques et privées ;

Madame CUPIF, adjointe aux solidarités, informe l'assemblée communale qu'au même titre que pour l'école publique, il convient de décider du montant des crédits destinés à financer les sorties scolaires ou actions pédagogiques de l'école privée.

Pour l'année 2018, il est proposé de maintenir les références de 2017, comme pour les enfants des écoles publiques, à savoir : 21,70 € par élève de maternelle et 26,40 € par élève de l'élémentaire. L'effectif pris en compte correspond au nombre d'élèves liffréens ou ayants droits scolarisés au 1^{er} janvier 2018.

Sur cette base, les crédits maximum à allouer s'établissent comme suit :

- Pour l'école maternelle privée : 126 x 21,70 € = 2 734,20 €
- Pour l'école élémentaire privée : 211 x 26,40 € = 5 570,40 €

Soit un total de **8 304,60 €** (7 725,60 € en 2017)

A compter de 2018, par parallélisme des règles applicables à la Caisse des écoles, ces crédits seront destinés à aider les familles, dans la limite de la subvention, pour les actions suivantes :

- le financement des sorties scolaires des élèves liffréens et ayant-droits,
- l'acquisition d'un livre tamponné « offert par la Ville » aux élèves liffréens et ayant-droits de l'école maternelle (coût de 8 € maximum par livre),
- invitation à un spectacle par an et par élève liffréens et ayant-droits au centre culturel de Liffré (coût de 5 € par élève)

Le versement sera effectué sur présentation des factures correspondant aux sorties scolaires, à l'achat des livres à la librairie et aux spectacles au centre culturel de Liffré, accompagné de la liste des enfants bénéficiaires du dispositif.

Pour appliquer les mêmes règles que celles en vigueur pour les interventions de la Caisse des Ecoles, les sorties devront faire l'objet d'une participation des familles avec application du quotient familial. L'APEL devra informer les familles du montant pris en charge par la collectivité.

Il est rappelé que la subvention versée à l'A.P.E.L. n'est nullement obligatoire, mais proposée par équité vis-à-vis de l'école publique.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (il y a eu 4 abstentions : Mmes DESILES, KERLOC'H et VEILLON, M. SALAÛN) :

- **DECIDE** l'inscription d'une subvention auprès de l'APEL d'un montant de 8 304,60 € au titre de l'année 2018 à l'article 6574 du budget principal.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **quatorze juin à vingt-heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 8 juin 2018	<u>23 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Françoise CUIPIF, Merlene DESILES, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 19 juin 2018	<u>6 excusés :</u> Mesdames Claire BRIDEL, Chantal FRANCANNET et Sandra VEILLON et Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>6 pouvoirs :</u> Mesdames Claire BRIDEL (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUIPIF) et Messieurs Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.159

ACTIVITÉS SPORTIVES MUNICIPALES TARIFS POUR L'ANNÉE 2018/2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2129 ;

VU l'avis de la Commission 1 « Sport, vie associative, solidarités, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal, lien social avec les voyageurs, culture » réunie le 17 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT les dispositifs d'accès aux activités de sport et de loisirs pour une pratique régulière et encadrée et le principe de non rétroactivité des actes juridiques ;

Madame BOURCIER, adjointe au Sport, propose à l'assemblée communale de maintenir les différentes activités proposées par la Ville pour l'année scolaire 2018/2019 et de suivre le coût de fonctionnement qui induit une augmentation des tarifs de ces différentes animations de 2%.

I - ACTIVITE DOUCE

Inscription à l'année avec un forfait de 30 séances d'une heure.

Cours le mardi matin, ce jour pourra être changé en fonction des plannings, un second cours sera mis en place en fonction du nombre d'inscrits. Possibilité de s'inscrire en cours d'année, tarif au prorata du nombre de séances restant.

Remboursement :

En cas de cours non effectués, remboursement sur demande des intéressés :

- Des séances non effectuées, en dessous des 30 séances annuelles
- Des séances non effectuées, pour un changement de situation d'un des parents (déménagement, mutation professionnelle, changement de travail, reprise de travail). Fournir un justificatif.
- Pour raison médicale au-delà de 3 mois d'interruption consécutifs : remboursement de la moitié des cours non effectués sur présentation d'un certificat médical.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification telle que proposée pour les activités sportives municipales 2018/2019.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le **quatorze juin à vingt-heures trente**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, en séance publique.

<u>Date de convocation :</u> 8 juin 2018	<u>23 Présents :</u> Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick BILLIOUX, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Pierre-Jean DESBORDES, Jean GENOUEL, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Jonathan RAULT, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Véronique BOURCIER, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Awena KERLOCH, Lydia MERET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL-RUCKERT et Maryvonne THESSIER.
<u>Date d'affichage :</u> 19 juin 2018	<u>6 excusés :</u> Mesdames Claire BRIDEL, Chantal FRANCANNET et Sandra VEILLON et Messieurs Jean-Michel DEBAINS, Nicolas RUBERTI et Denis SAINTILAN. <u>6 pouvoirs :</u> Mesdames Claire BRIDEL (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY) et Sandra VEILLON (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF) et Messieurs Jean-Michel DEBAINS (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Nicolas RUBERTI (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON) et Denis SAINTILAN (qui a donné pouvoir à Jean GENOUEL). <u>Secrétaire de séance :</u> Merlene DESILES.
Nombre de conseillers en exercice : 29	

N° 18.160

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

VU le code général des impôts et plus particulièrement l'article 1609 nonies C ;

VU les statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU le régime de fiscalité professionnelle unique de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 24 avril 2018 ;

VU l'avis de la Commission 4 « Finances, ressources humaines, mutualisation » réunie le 24 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir les équilibres budgétaires des communes et de l'EPCI via les attributions de compensation lorsqu'il y a transfert de charges ;

Monsieur SALAÛN, conseiller municipal délégué, informe l'assemblée communale que Monsieur le Président de Liffré-Cormier Communauté sollicite les conseils municipaux des communes membres pour approuver le rapport établi par la CLECT sur les points suivants :

- Le transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI depuis le 1^{er} janvier 2018 ;
- La réévaluation des participations financières des communes dans le cadre du service commun ADS mis en place en 2015 au titre de l'année 2017.

Il est à noter que le rapport comporte une erreur matérielle : le membre nommé auprès de Monsieur Le Maire pour siéger auprès de l'instance CLECT est Mme Claire BRIDEL au titre de sa délégation « Finances ».

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 24 avril 2018.

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ